

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026**

**DESIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission de contrôle des listes électorales qui sont :

| TITULAIRE       | SUPPLEANTE     |
|-----------------|----------------|
| Françoise GENIN | Mylène BLANDIN |

**RENOUVELLEMENT CONVENTION DELEGATION DE COMPETENCE « Eaux Pluviales Urbaines » : Rétrocession de Laval Agglomération à la Commune**

Suite aux renouvellement des conseillers, la commune doit délibérer sur la délégation de compétences entre Laval Agglomération et la Commune

Une nouvelle délibération doit être prise par la commune si elle en demande la délégation.

Laval Agglomération sera tenue de statuer sur cette demande par délibération dans un délai de 3 mois.

**Impact financier :**

Laval Agglomération verse à la commune délégataire, pour l'exercice de la compétence eaux pluviales, une somme forfaitaire de 23 322 €

Aussi, le Conseil Municipal confirme à Laval Agglomération la délégation à la commune du Bourgneuf-la-Forêt de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2027** et ce pour une **durée de 3 ans**. La contribution versée chaque année à la commune est maintenue à 23 322 €.

**TRANSFERT POUVOIR DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LAVAL AGGLOMERATION - INFORMATION**

**Intervenante :** Julie CHARPENTIER

Certains pouvoirs de Police Spéciale du Maire sont transférés automatiquement au Président de Laval Agglomération dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Communautaire, sauf si les Maires s'y opposent.

Les propositions validées par le Conseil Municipal sont les suivantes :

- **Compétences de Laval Agglomération avec transfert du pouvoir de Police :**
  - Collecte des déchets ménagers,
  - Les aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
  - L'Habitat,
  - L'assainissement.

• Compétences pour lesquelles la Commune se réserve les Pouvoirs de Police :

- Police de la circulation et du stationnement,
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- Police de la publicité extérieure (affichage publicitaire, enseignes et pré-enseignes).
- La voirie

Ces transferts ne dessaisissent pas le Maire de son pouvoir de police administrative générale.

**FISCALITE :**

Le Conseil Municipal,

**1 – DECIDE :**

TAXE D'HABITATION

L'institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) existante sur la commune depuis 2014.

Cette taxe concerne les logements non meublés vacants depuis 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition à l'exception des logements : .

- dont la durée d'occupation est supérieure à 90 jours consécutifs,
- les logements dont la durée d'occupation est indépendante de la volonté du contribuable.

**2 - VALIDE**

TAXE FONCIERE

Sur proposition de la Direction Générale des Finances Publiques, la mise à jour des bases foncières par la valorisation des éléments de confort existants dans les différents bâtis sur le territoire de la commune.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**VOIRIE**

Evaluation et risques des passages piétons et recensement des rues :

Un inventaire des passages piétons est en cours avec évaluation de leur emplacement, état d'entretien, visibilité et sécurité pour les piétons.

Il est évoqué également l'intérêt d'un arrêté de recensement des rues.

Travaux plateau Route de Vitré :

Les travaux se réalisent dans les temps prévus.

Maison des Assistantes Maternelles : le ravalement des façades est en cours.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Jeudi 8 octobre 2026 à 20 h 30

Le Maire,

Julie CHARPENTIER

